



FP2A

Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros
5 avenue Victor Hugo – Bât 264 – 93300 AUBERVILLIERS
514 266 675 RCS BOBIGNY

2*

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES EN DATE DU 12 MAI 2010

Monsieur Frédéric POUX, né le 19 février 1971 à Caen (14), demeurant 5/7 avenue Girardin – 78600 MAISONS LAFITTE,
Propriétaire de 10.000 actions B de la société FP2A ci-dessus nommée

- **Monsieur Patrice BARTHOME**, né le 10 mars 1974 à Bergerac (24), demeurant 112 boulevard Malesherbes – 75017 PARIS, propriétaire de 2.500 actions ordinaires de la société FP2A ci-dessus nommée
- **AA FRERES OPTICO**, SARL ayant son siège social 45 avenue Victor Hugo - Bât 264 - 93300 AUBERVILLIERS, 489 118 299 RCS BOBIGNY, représentée par son gérant, Monsieur Alain AFFLELOU, propriétaire de 12.250 actions A de la société FP2A ci-dessus nommée
- **CO.TRA.NEG. CONSEILS**, SAS ayant son siège social 37 rue du Parc – 33200 BORDEAUX, 504 615 204 RCS BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Jean-Didier LANGE, propriétaire de 250 actions ordinaires de la société FP2A ci-dessus nommée

En leur qualité de seuls associés titulaires de 100 % des actions et des droits de vote de la société FP2A, décident à l'unanimité :

➤ **De nommer**, pour une durée de six exercices, à compter du premier exercice clos le 31 mars 2010, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer en 2015 sur les comptes du sixième exercice,

- **En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire** : la SARL AUDIT LANGUEDOC – 3 rue du Général Perrier – 30000 NIMES
- **En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant** : la société COMPTABILITE AUDIT CONSEIL - CEFAT – ZI Berlanne – Rue de l'Ayguelongue – 64160 MORLAAS

➤ **De prendre acte** que le représentant de chacun des commissaires ainsi nommés a d'ores-et-déjà fait part au Président de son intention d'accepter le mandat qui pourrait lui être conféré.

➤ ***De conférer tous pouvoirs*** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalité de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

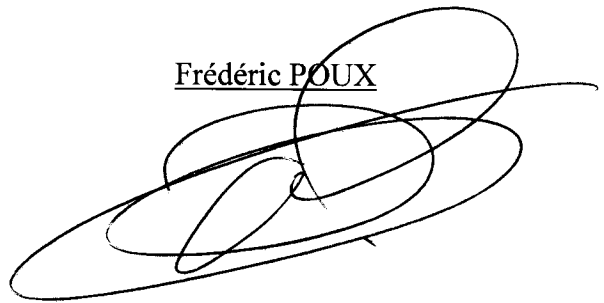
Copie de la présente décision sera, dans les dix jours, (i) adressée à la société 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception, (ii) communiquée au commissaire aux comptes de la société.

Fait à Aubervilliers, le 12 mai 2010
en un original

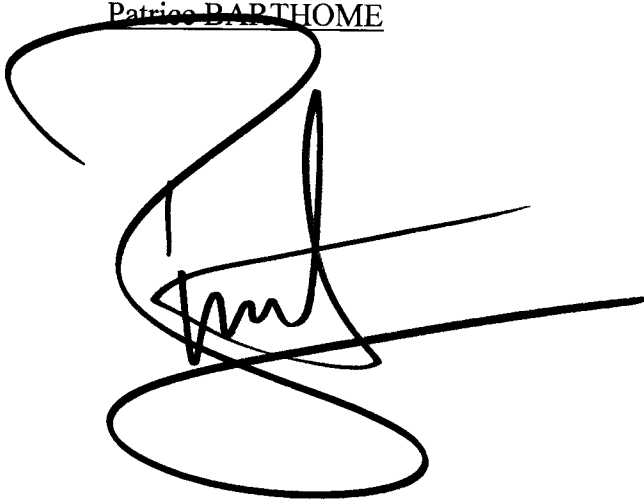
Pour AA FRERES OPTICO
Alain AFFLELOU



Frédéric POUX



Patrice BARTHOME



Pour CO.TRA.NEG. CONSEILS
Jean-Didier LANGE

